

C05 ENGRAIS; LEUR FABRICATION (procédés ou dispositifs pour la granulation de substances, en général B01J 2/00; substances pour conditionner ou stabiliser les sols C09K 17/00) [4]

- (1) Un composant d'un mélange d'engrais ou un engrais élémentaire contenant plus d'un des éléments chimiques sur lesquels est fondée la subdivision en sous-classes n'est classé que dans la première des sous-classes appropriées. Ainsi un nitrophosphate ou un phosphate ammonié est classé en C05B et non en C05C, le phosphate de magnésium est classé en C05B et non en C05D, et la cyanamide calcique en C05C et non en C05D.
- (2) Tout ingrédient d'un mélange, qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé selon la note (1). Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de mélanges au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle". [8]

C05B ENGRAIS PHOSPHATÉS

Schéma général

SUPERPHOSPHATES	1/00	ENGRAIS ORGANIQUES	15/00, 17/00
PRODUITS PAR VOIE HUMIDE	11/00	GRANULATION; PASTILLAGE	19/00
PRODUITS PAR GRILLAGE.....	13/00	MÉLANGES D'ENGRAIS PHOSPHATÉS.....	21/00
AUTRES ENGRAIS INORGANIQUES	3/00 à 9/00, 17/00		

1/00	Superphosphates, c. à d. engrais produits par la réaction de phosphates minéraux ou d'os avec l'acide sulfurique ou l'acide phosphorique en proportions et concentrations telles qu'elles donnent directement des produits solides	11/04	. Traitement par un acide minéral
1/02	. Superphosphates	11/06	. . par l'acide nitrique (nitro-phosphates)
1/04	. Superphosphate double; Superphosphate triple; Autres engrais à base essentielle de phosphate monocalcique	11/08	. . par l'acide sulfurique
1/06	. Traitement des superphosphates par l'ammoniac (engrais essentiellement à base d'orthophosphate d'ammonium C05B 7/00)	11/10	. . par l'acide orthophosphorique
1/10	. Appareillage pour la fabrication des superphosphates	11/12	. . par l'acide chlorhydrique aqueux
3/00	Engrais à base essentielle de phosphate bicalcique (C05B 11/00 a priorité)	11/14	. . par des acides gazeux humides
5/00	Phosphate Thomas; Autres scories de déphosphoration	11/16	. par des lessives alcalines
7/00	Engrais à base essentielle d'orthophosphates alcalins ou d'ammonium (C05B 11/00 a priorité)	13/00	Engrais produits par grillage des matières phosphatées
9/00	Engrais à base essentielle de phosphates ou phosphates doubles de magnésie (C05B 11/00 a priorité)	13/02	. à partir des phosphates naturels (C05B 13/06 a priorité)
11/00	Engrais produits par traitement humide ou lixiviation des matières premières soit avec des acides en proportions et concentrations telles qu'elles donnent des solutions neutralisées ensuite, soit avec des lessives alcalines	13/04	. à partir de composés métalliques phosphorés, p.ex. fer phosphoreux
11/02	. Traitement préalable	13/06	. Engrais de méta- ou polyphosphates alcalins ou alcalino-terreux
		15/00	Engrais organiques phosphatés (os verts C05B 17/00)
		17/00	Autres engrais phosphatés, p.ex. phosphates naturels, os verts
		17/02	. contenant du manganèse
		19/00	Granulation ou pastillage des engrais phosphatés autres que les scories (granulation des scories C04B)
		19/02	. de superphosphates ou de mélanges en contenant
		21/00	Mélanges d'engrais phosphatés couverts par plus d'un des groupes principaux C05B 1/00 à C05B 19/00

C05C ENGRAIS AZOTÉS

Schéma général

À BASE DE NITRATES	1/00, 5/00	À BASE D'URÉE.....	9/00
À BASE DE SELS D'AMMONIUM, AMMONIAC	1/00, 3/00	AUTRES ENGRAIS	11/00
À BASE DE CYANAMIDE	7/00	MÉLANGES D'ENGRAIS AZOTÉS	13/00

1/00	Engrais de nitrate d'ammonium	7/00	Engrais contenant de la cyanamide calcique ou d'autres cyanamides
1/02	. Granulation; Pastillage; Stabilisation; Coloration	7/02	. Granulation; Pastillage; Dégazage; Hydratation; Durcissement; Stabilisation; Huilage
3/00	Engrais contenant d'autres sels d'ammonium ou l'ammoniac lui-même, p.ex. ammoniac liquide	9/00	Engrais contenant de l'urée ou ses composés
5/00	Engrais contenant d'autres nitrates	9/02	. contenant des produits de condensation uréeformaldéhyde
5/02	. contenant du nitrate de sodium ou de potassium	11/00	Autres engrais azotés
5/04	. contenant du nitrate de calcium	13/00	Mélanges d'engrais azotés couverts par plus d'un des groupes principaux C05C 1/00 à C05C 11/00

C05D ENGRAIS INORGANIQUES NON COUVERTS PAR LES SOUS-CLASSES C05B, C05C; ENGRAIS DÉGAGEANT DU GAZ CARBONIQUE

1/00	Engrais potassiques (C05D 7/00 a priorité)	5/00	Engrais magnésiens (C05D 7/00 a priorité)
1/02	. Fabrication à partir du chlorure ou du sulfate de potassium ou de sels doubles ou de mélanges de ces sels	7/00	Engrais dégageant du gaz carbonique
1/04	. à partir de minerais ou de roches volcaniques	9/00	Autres engrais inorganiques
3/00	Engrais calciques (C05D 7/00 a priorité)	9/02	. contenant des éléments à l'état de traces
3/02	. à partir de pierre à chaux, carbonate de calcium, hydrate de calcium, de chaux éteinte, oxyde de calcium, composés calciques résiduels	11/00	Mélanges d'engrais couverts par plus d'un des groupes principaux C05D 1/00 à C05D 9/00
3/04	. à partir de scories de hauts fourneaux ou d'autres laitiers contenant de la chaux ou des silicates de calcium		

C05F ENGRAIS ORGANIQUES NON COUVERTS PAR LES SOUS-CLASSES C05B, C05C, P.EX. ENGRAIS RÉSULTANT DU TRAITEMENT DES IMMONDICES

- (1) Les procédés utilisant des enzymes ou des micro-organismes afin de
 (i) libérer, séparer ou purifier un composé ou une composition préexistants ou de
 (ii) traiter des textiles ou nettoyer des surfaces solides de matériaux
 sont en outre classés dans la sous-classe C12S. [5]
- (2) Les procédés dans lesquels l'aspect caractéristique réside dans l'étape de compostage, ou les appareillages à cet effet, sont classés dans le groupe C05F 17/00. [5]

1/00	Engrais fabriqués à partir de cadavres d'animaux ou de parties de ceux-ci	7/00	Engrais fabriqués à partir des eaux résiduaires ou d'épandage, wague, limon ou masses similaires (méthodes ou installations de déshydratation, séchage ou incinération des boues d'égout C02F 11/00)
1/02	. Appareillage pour leur fabrication	7/02	. à partir des lessives sulfiteuses ou autres boues résiduelles de la fabrication de la cellulose
3/00	Engrais fabriqués à partir des excréments humains ou animaux, y compris le fumier	7/04	. à partir des liqueurs résiduelles de l'industrie de la potasse
3/02	. Guano	9/00	Engrais fabriqués à partir des ordures ménagères ou de ville
3/04	. à partir des fèces	9/02	. Appareils pour leur fabrication
3/06	. Appareillage pour leur fabrication	9/04	. Compost biologique
5/00	Engrais fabriqués à partir de déchets de distillerie ou de sucreries, de mélasse, vinasses ou de déchets ou résidus similaires	11/00	Autres engrais organiques
		11/02	. à partir de tourbe, lignite ou autres dépôts végétaux similaires
		11/04	. . Terreau à partir de la tourbe
		11/06	. . Appareillage pour leur fabrication

11/08	· Engrais organiques comportant l'addition de cultures bactériennes, de mycélium ou similaires	15/00	Mélanges d'engrais couverts par plus d'un des groupes principaux C05F 1/00 à C05F 11/00; Engrais obtenus à partir de mélanges de produits de départ, tous les produits de départ étant couverts par la présente sous-classe mais non pas par le même groupe principal [5]
11/10	· Engrais contenant des vitamines ou des hormones végétales	17/00	Préparation d'engrais caractérisée par l'étape de compostage [5]
		17/02	· Appareillages à cet effet [5]

C05G MÉLANGES D'ENGRAIS COUVERTS INDIVIDUELLEMENT PAR DIFFÉRENTES SOUS-CLASSES DE LA CLASSE C05; MÉLANGES D'UN OU PLUSIEURS ENGRAIS AVEC DES PRODUITS N'AYANT PAS UNE ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE D'ENGRAIS, P.EX. PESTICIDES, CONDITIONNEURS DE SOLS, AGENTS MOUILLANTS (engrais organiques comportant l'addition de cultures bactériennes, de mycélium ou similaires C05F 11/08; engrais organiques contenant des vitamines ou des hormones végétales C05F 11/10); **ENGRAIS CARACTÉRISÉS PAR LEUR FORME [4]**

- (1) La présente sous-classe couvre les mélanges d'engrais avec des substances pour conditionner ou stabiliser les sols caractérisés par leur activité d'engrais. **[6]**
- (2) La présente sous-classe ne couvre pas les mélanges d'engrais avec des substances pour conditionner ou stabiliser les sols caractérisés par leur activité de conditionnement ou de stabilisation des sols, qui sont couverts par le groupe C09K 17/00. **[6]**

1/00	Mélanges d'engrais faisant partie individuellement de différentes sous-classes de C05	3/00	Mélanges d'un ou plusieurs engrais avec des produits n'ayant pas une activité spécifique d'engrais
1/02	· de superphosphates avec le nitrate d'ammonium	3/02	· avec des parasitocides
1/04	· de phosphate Thomas avec des composés potassiques	3/04	· avec des conditionneurs de sol
1/06	· d'orthophosphates alcalins ou d'ammonium avec le nitrate d'ammonium ou le sulfate d'ammonium ou d'autres nitrates ou composés potassiques	3/06	· avec des agents mouillants
1/08	· de nitrate d'ammonium avec de la pierre à chaux, ou du carbonate de calcium	3/08	· avec des agents contrôlant dans le sol la nitrification des composés d'ammonium ou de l'urée
1/10	· de sulfate d'ammonium avec des composés potassiques	3/10	· avec des revêtements pour empêcher la formation de poussière [4]
		5/00	Engrais caractérisés par leur forme (granulation des engrais caractérisés par leurs compositions chimiques, voir les groupes appropriés des sous-classes C05B à C05G) [4]